

# Arrosage

## Risques Principaux

- Risque routier
- Chute de plain-pied
- Chute de hauteur
- Troubles musculosquelettiques



## Consignes de sécurité

- Analyser les zones de fleurissement et prévoir, lors de leur conception, les procédures pour leur entretien.
- Préférer des installations au sol ou la mise en place d'installations d'arrosage automatique pour supprimer les risques de chute de hauteur.
- En cas d'intervention sur la chaussée, décaler dans la mesure du possible les horaires d'arrosage afin d'éviter l'heure de pointe de circulation.
- En cas d'utilisation de véhicule :
  - Disposer du permis adéquat pour la conduite du véhicule.
  - Etre formé et reconnu apte médicalement à l'utilisation du véhicule et détenir une autorisation de conduite délivrée par l'Autorité Territoriale.
  - S'assurer de la présence du balisage complémentaire.
  - Respecter la charge pouvant être tractée ou chargée par le véhicule ou la remorque (cf. carte grise).
- En cas de port de charge, respecter les postures adaptées à la situation (dos droit, fléchissement des genoux...).

## Equipements de protection individuelle

- Bottes de sécurité étanches (à semelles antidérapantes)
- Gilet rétroréfléchissant classe 2 ou 3 (en cas d'intervention en bordure de voirie)



## Formations spécifiques

- Permis de conduire adéquat en fonction du véhicule utilisé.
- Formation à la conduite des engins de chantier.
- Formation « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique ».